

437

S. J. 239-3

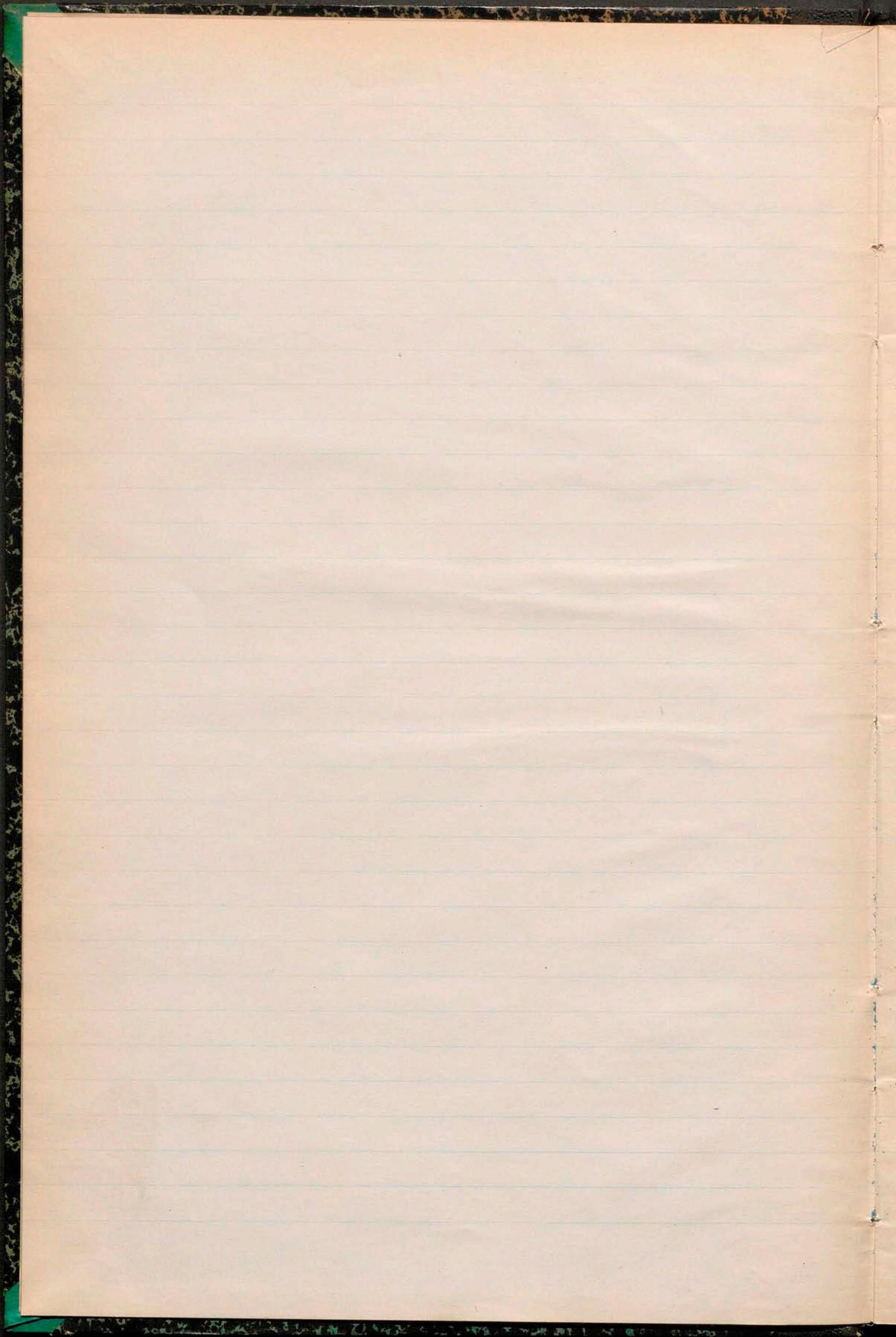
— 8 —

COMMISSION chargée de l'examen : 1° du projet de loi portant approbation de la **Convention** signée à la Haye, le 12 juin 1902, entre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, l'Espagne, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, la Roumanie, la Suède et la Norvège, pour régler les conflits de lois et de juridictions relatifs à la tutelle des mineurs ; 2° du projet de loi portant approbation de la **Convention** pour régler les conflits de lois en matière de mariage, conclue, le 12 juin 1902, à la Haye, entre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, l'Espagne, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, la Roumanie, la Suède et la Suisse ; 3° du projet de loi portant approbation de la **Convention** signée à La Haye, le 12 juin 1902, entre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, l'Espagne, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, la Roumanie, la Suède et la Suisse, pour régler les conflits de lois et de juridictions en matière de divorce et de séparation de corps. (N^{os} 218, 219, 220, année 1903).

(Nommée le 22 octobre 1903.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : LOUIS LEGRAND.
2^e — GOURJU.
3^e — LELIÈVRE.
4^e — FÉLIX MARTIN.
5^e — Baron DEMARCAY. *Secrétaire*
6^e — LÉOPOLD THÉZARD. *Rapporteur*
7^e — Baron DE COURGEL.
8^e — LÉONCE DE SAL. *Président*
9^e — JOUFFRAULT.



Seance du Mardi 27. oct 1903

President M de Sal

Secetaire M Demaree

M Gourju et Chezard. exposent brievement leurs
sentiments sur les projets qui nous sont soumis

M Chezard ~~accepte~~ les fonctions de Rapporteur

Le President

Le Secetaire

L. de Sal

M Demaree

Seance du 18 Janvier 1904

M Chezard donne lecture de son rapport
qui est adopte.

Le President

Le Secetaire

L. de Sal

M Demaree

Indications de service.

47

Le port est gratuit.

Le facteur doit remettre un récépissé à souche lorsqu'il est chargé de recouvrer une taxe.

N° _____

Timbre à date.

premier
indique
Dans les
méros d'ordre

Telegramme.
Justice Senat
Paris



L'Etat n'est soumis
la voie télégraphique.

privée par

A DÉCHIRER.

Pour Paris de Versailles N° 4363 Mots 16 Dépôt le _____ à 10 h. _____ m. du _____

Excuses de ne pouvoir assister à Commission
traités internationaux (Geneva Bureau)

Legrand

Indications de service.

47

Cap. Dornic de

Le port est gratuit.

Le facteur doit remettre un récépissé à souche lorsqu'il est chargé de recouvrer une taxe.

N° _____

Timbre à date.



Télégramme.

premier
indiqué
Dans les
numéro d'ordre

Senat Paris

Président Commission Convention

Int. le Marignac

L'État n'est soumis
la voie télégraphique. (Loi du 15 mai 1850, art. 25.)

est privée par

Pour Paris de Atthis Mons N° 324 Mots 24 Dépôt le _____, à 9 h. 1/2 m. du _____

Retenu hors Paris aujourd'hui m'excuse Paris mes collègues ne
pourrais pas assister séance commission

Council

N° 701. anc. 324 bis. Janvier 1903. — (Écu bleu 183.) [*]